



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 21 décembre 2023

Objet : Regroupement des deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèche et multi-accueil L'Anghjulelli) en une structure unique

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Françoise FILIPPI ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles R2324-17, R2324-46-4 ;

Vu le Comité Social Territorial en date du 5 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) par courrier en date du 30 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant que la Ville de BASTIA dispose de deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) situés dans le même bâtiment L'Anghjulelli Avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA :

- une crèche de 60 places fonctionnant de 7h30 à 18h30
- un multi-accueil de 19 places fonctionnant de 8h à 12h et de 13h30 à 18h avec 9 places entre 12h et 13h30

Considérant les concertations durant le mois d'octobre 2022 entre l'élue déléguée à la politique éducative et à la Petite enfance, l'ensemble du personnel, les partenaires CAF de Haute Corse et les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) de la Collectivité De Corse ;

Considérant que les concertations ont abouti à la construction d'un projet de regroupement des 2 structures en une structure unique de 79 places qui portera le nom de « Crèche L'Anghjulelli » ;

Considérant l'objectif de ce regroupement de répondre aux demandes suivantes :

- un besoin des familles du multi-accueil de pouvoir bénéficier d'un accueil à la journée (avec le repas)
- une harmonisation des objectifs pédagogiques et des pratiques professionnelles entre les agents des deux structures
- une simplification des procédures administratives et financières
- une cohérence au niveau de la gestion des ressources humaines.

Considérant les principales caractéristiques de fonctionnement de la crèche l'Anghjulelli :

- Selon l'article R2324-17, l'établissement est de type crèche collective relevant de la catégorie « Très grande crèche ».
- La Crèche L'Anghjulelli fonctionnera aux horaires de la crèche actuelle, de 7h30 à 18h30.
- Elle disposera d'un agrément modulé de 79 places et accueillera des enfants de 2 mois ½ à 4 ans.
- En application de l'article R2324-46-4, la règle d'encadrement choisie présente un rapport d'1 professionnel pour 6 enfants.
- Nomination d'une directrice adjointe et intervention d'un référent santé et d'un accompagnant santé
- L'ensemble du personnel est maintenu.

Considérant la validation de ce projet en Comité Social Territorial ;

Considérant l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement de fonctionnement et un nouveau projet d'établissement au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la fermeture des deux entités actuelles au 31/12/2023

Article 2 :

- **Approuve** la création de la nouvelle crèche L'Anghjulelli avec un agrément modulé de 79 places.

Article 3 :

- **Autorise** l'ouverture de la Crèche L'Anghjulelli au 1^{er} janvier 2024.

Article 4 :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement et projet d'établissement.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette nouvelle entité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/12/2023

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.